

Nouvelles normes pour les pneus de chariots antidéflagrants



A partir de novembre 2017, les pneus et les roues des chariots élévateurs, des transpalettes, des chariots à mat rétractable et autres équipements de manutention antidéflagrants devront respecter les nouvelles exigences en raison de modifications de la norme EN1755:2015. Dave Waring, chef de produit chez Pyroban, a déclaré « Une des modifications les plus significatives est celle faite aux exigences en matière de pneus et de roues, c'est pourquoi les utilisateurs finaux et les réseaux de distributeurs doivent se préparer dès maintenant ».

En vertu de la norme révisée, les pneus et les roues des chariots élévateurs et de stockage doivent être antistatiques dans toutes les atmosphères potentiellement explosives si les chariots ont une vitesse de déplacement à partir de 6 km/h. Cela s'applique aux zones classées 1, 2, 21 ou 22, auparavant, les pneus antistatiques n'étaient nécessaires que pour une application dans les Zones 1 et 21. Cependant, il y a quelques exceptions. Par exemple, si la zone de contact des roues avec le sol est inférieure à la valeur limite spécifiée dans la nouvelle norme.

« À une époque où les sociétés proposent des temps de fabrication et de transformation plus courts pour les équipements qui conviennent à des applications de Zone 2, il est important d'avoir conscience que l'utilisation de pneus et de roues non standard augmenteront les délais de production. » souligne Dave Waring. « Le délai de production des pneus antistatiques peut atteindre 10 semaines. La durée d'inactivité peut être un problème significatif si la fourniture de pièces antidéflagrantes n'est pas prise en compte assez tôt par les utilisateurs et les distributeurs. » Pour les nouvelles conversions, les distributeurs doivent commander les roues et les pneus adéquats le plus tôt possible dans le processus d'approvisionnement afin d'empêcher tout retard dans les délais de production du projet global. De la même manière, le délai d'approvisionnement étant supérieur pour les pneus et les roues antistatiques il doit être pris en compte dans les programmes de maintenance pour assurer une immobilisation minimale du matériel.

Les pneus conducteurs peuvent aussi être une possibilité à envisager pour de nombreuses applications. Ces pneus répondent à des spécifications plus élevées, ils conviennent donc également à une utilisation en vertu de la norme révisée EN1755. Étant donné qu'ils restent antistatiques, même après avoir perdu leurs propriétés conductrices, cela peut aider à réduire la fréquence à laquelle les pneus de remplacement doivent être commandés. La norme EN1755 mise à jour "Sécurité des chariots de manutention. Fonctionnement en atmosphères explosives. Utilisation dans des atmosphères inflammables dues à la présence de gaz, de vapeurs, brouillards ou poussières inflammables" de par son caractère obligatoire, affectera les nouvelles commandes de chariots élévateurs passées en 2017 et par la suite les exigences en matière d'entretien.

Une des principales modifications de la norme est que l'électricité statique est désormais considérée comme un risque d'ignition en cours de fonctionnement "normal" en Zone 2. En plus d'affecter les exigences en matière de pneus, cela aura également des répercussions sur d'autres éléments des chariots élévateurs utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives tels que les sièges, les accoudoirs, les parties latérales de la cabine et les systèmes hydrauliques. ● Pyroban, société de sécurité spécialisée dans la protection ATEX.